

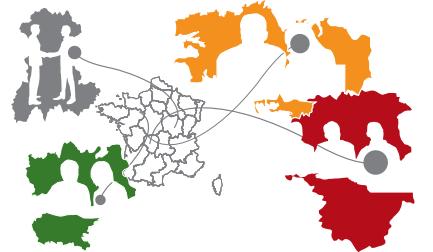
N° 16



© Ville de Strasbourg

La lettre du Réseau des territoires pour l'économie solidaire

Mars 2012



Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

- Pays de la Loire : Vers plus de solidarité dans l'épargne salariale
- «Lyon ville équitable et durable» : un label prometteur
- Saint-Étienne Métropole et Grand Toulouse : des plans de développement de l'ESS co-construits
- p. 4 à 7 Transversales**
- Des solutions coopératives et solidaires pour habiter autrement
- p. 8 Vie du réseau**
- Rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS
- Actualités des Pôles Territoriaux de Coopération Économique

Édito

L'Assemblée Générale des Nations

Unies a déclaré 2012 «Année internationale

des coopératives», «en hommage à (leur) contribution

à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale». Employant près de 100 millions de salariés dans le monde, les coopératives sont la preuve d'une alternative entrepreneuriale efficace.

Si la reconnaissance du modèle économique est réelle, le modèle de société qu'il porte reste à promouvoir.

La coopération est un levier important pour développer les politiques publiques d'économie sociale et solidaire. Par exemple, la forte volonté exprimée par les acteurs économiques et les élus locaux de mettre en place des Pôles Territoriaux de Coopération Économique montre l'intérêt pour cette dynamique. Elle permet l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement autour de projets économiques durables, commune aux acteurs rassemblés.

La coopération permet, comme cela est montré dans cette lettre, l'émergence de nouvelles solutions, locales ou globales, à des difficultés rencontrées.

Des alternatives coopératives et participatives sont ainsi développées dans le domaine du logement et de l'habitat.

Comment nous, élus de collectivités, pouvons-nous favoriser la coopération entre acteurs plutôt que leur mise en concurrence à laquelle nous incite la pensée dominante? C'est un chantier que le RTEES a souhaité ouvrir en 2012.

Christiane Bouchart, présidente du RTEES

Qu'il s'agisse «d'opérations d'habitat groupé» qui ont vu le jour dès le début des années 80 et qui promeuvent des habitats conçus et gérés par leurs habitants en locatif ou en accession, d'opérations d'auto-construction accompagnée pour favoriser l'accession sociale à la propriété, de projets d'éco-quartiers, tiers, intergénérationnels...

Ce qui émerge également avec force, c'est l'intervention citoyenne dans l'habitat ancien et les réhabilitations. Citons le travail des compagnons bâtisseurs, d'auto-réhabilitation accompagnée du PADES, le dispositif Igloo ou bien encore la démarche primée par l'appel à projets ESS de Lorraine, portée par l'association «Clairlieu Écodéfi» pour lutter contre la précarité énergétique en habitat collectif, associant les habitants.

Ces exemples, qui ont fait l'objet de co-construction avec les collectivités locales, montrent qu'il est possible de sortir d'une politique de l'habitat qui pour des raisons historiques en France fut surtout étatique et descendante s'agissant du logement social, laissant le champ libre aux opérations immobilières privées.

La coopération, la solidarité, l'initiative citoyenne dans le domaine de l'habitat ont un rôle immense à jouer en France dès lors que les collectivités locales sont attentives aux aspirations des habitants qui veulent «habiter autrement».

C'est ce que nous avons voulu illustrer au travers de la Transversale de ce numéro.

Annie Berger,
administratrice du RTEES, élue à Caen

INITIATIVES DES TERRITOIRES

PAYS DE LA LOIRE

Vers plus de solidarité dans l'épargne salariale

La Région Pays de la Loire engage une vaste campagne de sensibilisation « Votre épargne a plus d'intérêt », auprès des entreprises et de leurs salariés pour les inciter à s'orienter vers l'épargne solidaire. 75 000 dépliants et 13 000 affiches sont distribués.

Pour Fabienne Renaud, conseillère régionale en charge de l'ESS : « L'épargnant solidaire place son argent pour ce qu'il va lui rapporter mais aussi pour ce qu'il va rapporter à la société : une vraie plus-value sociale ».

Depuis janvier 2010, tous les plans d'épargne d'entreprise doivent proposer un fonds de placement solidaire (FCPE-S). L'épargne placée sur ce type de fonds est majoritairement (90 %) placée sur des produits monétaires labellisés responsables sur la base de critères sociaux ou environnementaux. Le reste (10 %) est directement investi auprès d'entreprises ou d'associations solidaires.



Illustration extraite de la plaquette de sensibilisation à l'épargne salariale éditée par le Conseil régional Pays de la Loire

Mais ces 10% ne sont pas atteints. En Pays de la Loire, alors que 4 à 5 milliards d'euros sont collectés par l'épargne salariale, seulement 2 millions sont fléchés sur l'emploi solidaire par Fondes Pays de la Loire, le fonds territorial de France Active.

« L'entreprise et ses salariés peuvent agir concrètement pour les projets de leur territoire et donner ainsi plus d'intérêt à leur épargne. », souligne Fabienne Renaud. Il existe un vrai potentiel de financement. Les entreprises de l'ESS souffrent du contexte actuel de raréfaction du crédit ». L'économie sociale et soli-

taire représente en Pays de la Loire près de 13 % de l'activité économique régionale pour plus de 142 000 salariés.

En plus de ce mode d'emploi de l'épargne salariale solidaire, la Région propose un numéro vert (0 800 372 746), géré par Fondes Pays de la Loire, chargé de financer et de conseiller les sociétés relevant de l'économie sociale et solidaire. Des conseillers pourront répondre à toutes les questions que se posent les entreprises et les salariés. Le Conseil régional est par ailleurs partenaire de Finansol, l'association nationale chargée de labelliser les placements d'épargne solidaire.

L'intérêt pour l'épargne salariale solidaire se manifeste dans un nombre croissant de collectivités. La région Franche-Comté ou la région Alsace prévoient par exemple de développer des actions de soutien à l'épargne salariale solidaire.

Contacts: Fabienne Renaud, conseillère régionale déléguée à l'ESS : fabienne.renaud@paysdeloire.fr / Anne Marchand, chargée de mission ESS : 02 28 20 56 23 anne.marchand@paysdeloire.fr
Finansol, www.finansol.org

LYON

« Lyon, ville équitable et durable » : un label prometteur

2012 est une année importante pour le label « Lyon, ville équitable et durable ». Il s'agit de renouveler la labellisation de la quasi-totalité des 129 structures titrées en 2010 et de faire entrer 70 nouvelles structures.

Ce label, créé en 2010 par la ville de Lyon, a pour objectif de démocratiser et stimuler la consommation responsable sur le territoire lyonnais, en identifiant les structures dont une partie des produits, matières premières ou services sont locaux, biologiques, issus du commerce équitable ou éco-conçus.

La ville est accompagnée par un « Comité des sages » qui définit les procédures d'instruction et d'attribution du label. Le Comité et la ville, afin d'assurer la continuité du label, ont révisé les procédures et la durée de validité du label. Initialement décerné pour deux ans, il l'est désormais pour trois ans. Toujours sans exigence de statut juridique, le label évalue le respect des valeurs du développement durable dans les actions des structures selon 5 critères :

- la gouvernance;
- le respect de l'environnement;



Macaron et logo © Ville de Lyon

- la citoyenneté;
- l'innovation;
- la capacité à dynamiser la consommation responsable (soutien au dynamisme économique local; vente de biens et/ou services « équitables et durables »).

Ces critères assez larges permettent d'adapter le label au secteur d'activité de la structure candidate. Afin de les préciser, le Comité des sages a décliné des sous-critères pour les secteurs alimentation, restauration et mode-textile.

Une démarche de progrès

Le label vise à favoriser la reconnaissance des structures labellisées et à les accompagner dans une démarche de progrès.

Reconnaissance d'abord, entre structures et vis-à-vis des consommateurs avec par exemple un « kit du labellisé » (un macaron avec logo, un présentoir avec l'engagement de la structure et le Manifeste du label) – logo également utilisé pour identifier les structures labellisées dans les guides sectoriels (guide Bio de l'ARDAB, Petit Tom Vert, etc.). Cette recon-



Vitrine d'établissement labellisé © Ville de Lyon

INITIATIVES DES TERRITOIRES

naissance sera également facilitée par le nouveau Club des labellisés qui a vocation à créer du lien et assurer une dynamique de réseau entre les membres et assurer leur visibilité à l'extérieur. Pour ce faire, il dispose d'outils tels qu'une plateforme intranet et un système d'échange type Système d'Échanges Local.

Démarche de progrès ensuite car le label se décompose en trois niveaux d'engagement fonction du nombre de points reçus par le candidat et illustrés par le nombre de feuilles affichées. La ville suivra, au travers de réunions individuelles et collectives, l'engagement des labellisés par des visites aléatoires et mettra à disposition une expertise afin de permettre aux structures de travailler sur les points d'amélioration repérés.

Contacts: Françoise Rivoire, adjointe au Maire en charge de l'ESS: francoise.rivoire@mairie-lyon.fr / Sophie Choplain et Christelle Maillard: lved@mairie-lyon.fr – 04 26 99 65 08
www.lyon.fr

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET GRAND TOULOUSE

Des plans de développement de l'ESS co-construits

Le Grand Toulouse et Saint-Étienne Métropole ont présenté leurs plans de développement de l'ESS. Ces deux plans ont été élaborés collectivement, dans le cadre d'un diagnostic territorial et collaboratif d'une année. Ces démarches de co-construction ont réuni et mobilisé les réseaux de l'ESS locaux et les principales institutions et collectivités.

Un diagnostic élargi...

À Saint-Étienne Métropole, le diagnostic territorial a été mis en place par la collectivité au deuxième semestre 2010 et a rassemblé près 70 structures locales de l'ESS. Suite à ce diagnostic, la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) a été missionnée par la Communauté d'agglomération pour animer la construction collective du plan d'actions. Dix-sept ateliers, réunissant les acteurs de l'ESS de tous secteurs, ont ainsi été constitués. Grâce à ce diagnostic, la collectivité a aujourd'hui référencé 259 contacts qu'elle tient régulièrement informés.

Au Grand Toulouse le diagnostic collaboratif a réuni 250 participants lors de 27 ateliers, décomposés selon trois temps forts : diagnostic (19 ateliers), analyse colla-

borative (4 ateliers) et construction des propositions (4 ateliers). Après avoir choisi le cabinet d'audit chargé de lancer la démarche, la collectivité a sollicité les communes membres, notamment pour la désignation d'un élu et d'un technicien référents. Chacune s'est mobilisée, notamment par sa présence aux ateliers, favorisant ainsi une expertise et une mobilisation territoriales élargies.

La diversité des acteurs réunis a favorisé une grande richesse des ateliers et des échanges. Pour clôturer ce processus de co-construction, les deux collectivités se sont assurées de la cohérence avec les compétences et les orientations politiques de la communauté.

Pour un plan répondant aux enjeux locaux

Le plan de développement final du Grand Toulouse est structuré selon deux grands axes (déclinés eux-mêmes en trois orientations) : accompagner les initiatives économiques solidaires (création, développement et pérennisation) et animer la dynamique en s'adressant à une grande variété d'acteurs.

À chacune de ces orientations correspondent des objectifs, des actions et une date limite de réalisation.

Saint-Étienne Métropole a orienté son plan selon six axes (dont la mobilisation de la commande publique et privée), chacun doté d'outils recensés ou de projets à créer, au travers, par exemple, d'appels à projets.



Interview de Marie-Odile Sasso à l'occasion des Rencontres Solidaires en Roannais © Saint-Étienne Métropole

Si les actions et modalités diffèrent, les enjeux soulevés au cours de ces diagnostics sont similaires et révèlent les difficultés auxquelles doivent faire face les structures de l'économie sociale et solidaire au niveau national : le développement, la reconnaissance et la pérennisation.

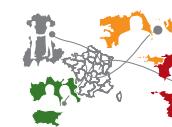
Contacts : Grand Toulouse : Antoine Maurice, conseiller délégué à l'ESS : antoine.maurice@mairie-toulouse.fr / Alexandra Veland, chargée d'études ESS : alexandra.veland@grandtoulouse.fr – 05 81 91 75 03

Saint-Étienne Métropole : Marie-Odile Sasso, vice-présidente en charge de l'ESS : marie-odile.sasso@saint-etienne.fr / Estelle Rancon, chargée de mission ESS MIFE Loire Sud : estelle.rancon@mifeoiresud.org – 04 77 01 33 40 / Bertrand Gonon : b.gonon@agglo-saint-etienne.fr – 04 77 49 98 29



Atelier collaboratif à Beauzelle © Grand Toulouse

TRANSVERSALE (S)



Des solutions coopératives et

Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à accompagner des démarches d'habitat coopératif et participatif, même si la France est plutôt en retard dans ce domaine.

Tour d'horizon de quelques initiatives.

Preuve de cet intérêt, le soutien à ces initiatives est de plus en plus souvent inscrit dans des documents d'orientation stratégiques comme les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), l'Agenda 21, les projets d'agglomération, etc. À Grenoble, à l'occasion de la 4^e rencontre du réseau national de coopération des collectivités en matière d'habitat participatif en novembre 2011, une quinzaine de collectivités ont officiellement signé la « charte d'orientation pour l'habitat participatif »¹.

Des expériences d'habitat coopératif et participatif

L'urbanisme éco-responsable à Strasbourg

Strasbourg fait figure de collectivité pionnière à la fois par sa démarche participative dans ce domaine et par son action pour la conception et le développement d'un urbanisme éco-responsable. Cette politique se caractérise par la démarche de concertation participative engagée par Strasbourg dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) (2009) et de son PLH, notamment au travers de réunions publiques et d'ateliers de concertation.

Strasbourg organise de nombreux événements tels que la Journée européenne des Écoquartiers, les Rencontres nationales de l'habitat participatif, etc. Ces événements permettent de sensibiliser la population aux initiatives en matière de développement d'une autre forme d'habitat.

Sur le territoire de la communauté urbaine, six éco-quartiers sont en cours de réalisation, représentant plus de 3800 futurs logements. Au sein de certains de ces éco-quartiers, Strasbourg prévoit de réservé 10 % des logements à l'autopromotion.

Deux consultations ont ainsi été lancées en 2009 et 2011, proposant des terrains (10 puis 7) pour la construction d'immeubles durables en autopromotion.

Ces consultations sont à destination de groupes de familles qui souhaitent « mutualiser leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement au sein d'un bâtiment collectif, sans passer par un promoteur immobilier ».



Sur le chantier d'un logement en autopromotion © Ville de Strasbourg



Greenobyl 2, un des cinq lauréats de la première consultation de Strasbourg © Ville de Strasbourg

1. Les collectivités signataires sont les villes de Rennes, Toulouse, Strasbourg, Lille, Paris, Montrouge, Grenoble, Besançon, Saint-Denis et Bordeaux, les communautés urbaines du Grand Lyon, Grand Toulouse et d'Arras et les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes.

TRANSVERSALE (S)



solidaires pour habiter autrement

Un éco-hameau à Chevaigné

Dans le cadre de son projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), la commune de Chevaigné (Rennes Métropole), 2 000 habitants, a établi une charte d'engagement en matière de développement durable. Pour assurer la réalisation de ces engagements, le Maire, Gilles Nicolas, a réservé 5 000 m² sur le site (de 8 ha) pour élaborer un projet d'habitation « le plus écologique, le plus économique et le plus participatif possible » – et ce en respectant le prix d'une construction traditionnelle de même type : 2 500 € ttc/m² habitable (terrain + bâti).



Projet de l'Éco-hameau de Chevaigné © Coop de Construction

le Grand Lyon, la région Rhône-Alpes, la Fondation de France, la DIESS et l'Union européenne.

Le Village Vertical est destiné en priorité au logement social : sont prévus une dizaine de logements sociaux, et quatre logements très sociaux (attribués à des jeunes dont la situation nécessite un accompagnement social). Le groupe est aujourd'hui constitué de 11 ménages. Chacun louera son logement à la coopérative propriétaire dont il est également administrateur – les jeunes accueillis seront également membres de la coopérative. Le début des travaux a eu lieu début 2011, et l'emménagement est prévu pour 2013.

Depuis 2006, le Village Vertical est le projet pilote d'Habicoop pour développer le concept de coopérative d'habitants et valider un nouveau montage juridique. Première Société par Action Simplifiée (SAS) coopérative (ou coopérative d'habitants) de France, elle doit faire face à des obstacles juridiques et fiscaux notamment concernant son montage économique.

Des approches innovantes sur l'intergénérationnel et en milieu rural

Le Temps pour toiT : quand solidarité intergénérationnelle rime avec logement

Créée en 2004, cette association a conjugué le principe de l'habitat partagé avec la solidarité intergénérationnelle. Le principe : des jeunes ou moins jeunes, étudiants ou en projet professionnel, sont hébergés gracieusement chez des personnes âgées en échange de leur présence et de temps d'échanges.



Les travaux ont débuté début 2010, et la livraison des logements est prévue pour le mois de mai 2012.

La coopérative d'habitants de Villeurbanne

Initié en 2005, le projet du Village Vertical de Villeurbanne est l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la coopérative d'HLM Rhône-Saône Habitat et la coopérative d'habitants, créée en 2010. Situé sur une ZAC, terrain identifié par la Mairie de Villeurbanne, le projet fédère de nombreux partenaires, notamment institutionnels, comme la ville de Villeurbanne,

accompagnés tout au long de la cohabitation. Le Temps pour toiT a déjà accompagné 450 duos depuis sa création et est soutenu par bon nombre de collectivités comme les villes et métropoles d'Angers et de Nantes, les conseils généraux de Loire-Atlantique et de Maine et Loire et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Des notions qui n'ont pas la même histoire

• Auto-construction

Issu du mouvement des Castors né après la Seconde Guerre mondiale (qui favorisait l'accès à la propriété en substituant une partie de l'apport en capital des personnes par un apport travail sur le chantier), l'auto-construction a comme objectif l'accès au logement à moindre coût, pour des personnes manquant de revenus.

• Habitat groupé autogéré

Né à la suite des idéaux de Mai 68, ce type d'habitat concerne plutôt des ménages à fort capital (social, culturel et économique) et se forme principalement entre personnes d'un même réseau (militant, associatif, etc.). Après un essoufflement rapide dans les années 80, cette forme d'habitat revient depuis les années 2000, avec la crise du logement et l'émergence des éco-quartiers, de la démocratie participative et du développement durable.

• Habitat participatif

L'habitat participatif est un hybride de modèles qui vise à réinvestir l'habitat par la participation à la conception et par la façon d'habiter autrement son logement. Il s'inspire des éco-quartiers allemands et londoniens ou des coopératives d'habitation du Québec ou de Suisse. Une attention particulière est portée sur la mixité sociale et le lien social, en permettant l'accès à un logement adapté aux attentes, de qualité et à moindre coût.

• Coopérative d'habitants

La coopérative d'habitants est basée sur trois principes : la démocratie, la non spéculation et la propriété collective. La coopérative, propriétaire du bien, est composée des locataires-sociétaires (la plupart du temps). L'enjeu principal aujourd'hui est la reconnaissance par la loi de ce statut de propriété collective.

TRANSVERSALE (S)



Des solutions coopératives et solidaires pour habiter autrement (suite)

La Scic l'Arban, «un outil au service du territoire»

Issue en mars 2011 d'une association, la Scic l'Arban, située à Faux-la-Montagne (23), travaille sur deux axes :

- l'habitat : la Scic intervient en tant que maître d'ouvrage sur les opérations de logement en éco-construction, en mettant l'accent sur l'accessibilité aux populations en difficultés et l'habitat partagé.

- l'aménagement : la Scic propose des ateliers d'urbanisme rural. Ces ateliers ont deux vocations : d'une part sensibiliser les acteurs sur certains sujets, comme la mobilisation du bâti vacant ou l'habitat comme vecteur de développement économique ; d'autre part réaliser des missions d'aménagement ou d'urbanisme pour une collectivité.



Éco-quartier de Faux la Montagne, atelier d'écriture architecturale sur le terrain © Scic l'Arban

Faux-la-Montagne a ainsi retenu la Scic dans le cadre d'un marché public sur la mise en œuvre de leur éco-quartier ; la commune de Gioux lui a confié le réaménagement d'un terrain, et à Gentioux, l'Arban travaille avec un groupe d'habitants sur l'aménagement d'un bâtiment communal.

Afin d'améliorer l'accueil de nouveaux habitants, l'Arban souhaite créer et mettre en location des logements temporaires, qui seraient la propriété de la Scic. En effet, le manque de logement locatif est une des difficultés en milieu rural – lié notamment à la quasi absence de bailleurs sociaux dans les petites communes, au manque de politique de développement du locatif et à la réticence de propriétaires à louer leurs biens à de nouveaux arrivants.

Stéphane Grasser, son responsable, définit la Scic comme «un outil au service du territoire». Et elle est reconnue comme telle si l'on en croit le nombre de collectivités au capital de la Scic : le Conseil général de la Creuse, le Parc Naturel Régional de

Millevaches, la Communauté de communes du plateau de Gentioux et les communes de Gioux et de Faux-la-Montagne.

Les leviers des collectivités

L'accès au foncier est l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés ces projets, que ce soit en milieu rural ou urbain. Ce constat a été souligné, par exemple, dans un guide rédigé par l'association RELIER, qui accompagne des élus ruraux souhaitant mettre en place des initiatives dans ce domaine.

Les collectivités disposent de plusieurs leviers relevés dans le Livre Blanc de l'Habitat Participatif et dans le guide «Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif».

Le premier levier est de **résERVER DES ESPACES** dans les Zones d'Aménagement Concerté (comme c'est le cas à Ecouflant (cf. encadré) ou à Chevaigné) ; en exerçant son droit de préemption et en réservant des dents creuses ; ou comme à Lille en réservant des terrains dédiés, par appel à projets, à des groupes «maîtres d'ouvrage». Lille a en effet lancé un appel à projet «Habitat participatif» qui propose de vendre 5 terrains à destination de groupes de particuliers déjà constitués pour des opérations de construction ou de rénovation.

Les collectivités peuvent également octroyer une **aide exceptionnelle pour l'acquisition** du foncier, en le cédant à un prix en adéquation avec les capacités du groupe. Le Grand Lyon a ainsi accordé une subvention de 50 €/m² pour l'implantation du Village Vertical. Enfin, elles peuvent avoir recours au **bail emphytéotique** sur les terrains appartenant à la collectivité.

D'autres leviers d'action peuvent également être mobilisés. En effet, face à la technicité élevée des projets d'habitat participatif et coopératif, la mise en place de **dispositifs d'accompagnement** s'avère importante. Ce dispositif peut être mis en place en interne (service technique) ou au travers d'un partenariat avec une association comme Habicoop, Parasol en Bretagne, Relier, Éco-Quartier Strasbourg, etc.

Concernant les **leviers nationaux**, quatre grandes propositions d'action de l'Etat ont été formulées dans le Livre Blanc :

- le conditionnement des aides fiscales,
- l'adaptation de la loi pour permettre et reconnaître les coopératives d'habitants,
- une législation du logement social qui encouragerait la participation habitante,
- l'adaptation des outils juridiques pour permettre un développement de l'autopro- motion.

Écouflant, un projet de cohabitat porté par le maire



Projet des Provs à Ecouflant © Ecouflant

regroupés dans l'association Cohabitoit. Actuellement à la recherche de nouveaux foyers membres, ils envisagent un partenariat avec un bailleur social et avec Habitat et Humanisme afin de développer la mixité sociale.

Malgré la durée de réalisation du projet, la collectivité reste impliquée : «Le portage par la Mairie, et par le Maire en personne, assure le groupe, il leur apporte un soutien par sa présence lors de rencontre avec de potentiels partenaires, de réunions, de mise à disposition de salle, etc. Cela aide beaucoup le groupe» souligne Anne-Claire Chiron de l'association Alisée.



Rencontre des cohabitants à Ecouflant © Cohabitoit

TRANSVERSALE (S)



Un village autoconstruit par des familles Roms

Comment faciliter l'intégration de familles Roms par le logement ? Nombreuses sont les collectivités confrontées à l'existence de «campements sauvages», avec des familles Roms vivant dans des conditions insalubres, bien en-dessous des critères minimaux en matière de logement.

Le Val-de-Marne est le théâtre depuis 2011 d'une expérience particulièrement innovante, avec un village temporaire d'accueil de familles Roms, construit par les familles elles-mêmes.

Conçu à la demande du Conseil général², ce projet de village sur la ville d'Orly a reçu laval du préfet du département en contre-partie de la disparition rapide de deux «campements sauvages». Alors que ces deux campements représentaient environ 150 personnes, la capacité d'accueil programmée sur site était de 75 personnes maximum réparties en 17 familles. Le choix des familles retenues a fait l'objet à la fois d'un dialogue avec et au sein des deux groupes de Roms et de décisions fermes d'arbitrage. Le souhait plus ou moins grand d'insertion en France, la volonté d'une stabilisation plus ou moins forte et la cohérence des comportements ont fait partie des critères de choix des familles.

Ce village temporaire, construit sur une portion de site destinée à accueillir 6 000 logements programmés dans six ans devait être facilement démontable. Habitats Solidaires a proposé une démarche d'auto-construction accompagnée doublée de l'intervention de deux périodes de trois semaines de chantier de jeunes internationaux. Chaque famille accueillie devait avoir un membre participant au chantier.

Un procédé constructif ad hoc, sur lequel l'architecte concepteur a déposé un brevet, permet l'ensemble de la construction par



Construction d'un logement du village © Habitats Solidaires

manutention avec une équipe moyenne de deux personnes, trois pour les éléments de toiture. En dehors des travaux de réglage-positionnement, la grande majorité du travail de fixation-montage se fait à la visseuse à partir d'un cahier distribué par l'entreprise de préfabrication des éléments



Un logement achevé © Habitats Solidaires

En savoir plus sur les projets...

Communauté urbaine de Strasbourg
Alain Jund, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, alain.jund@strasbourg.eu
Alisée : Anne-Claire Chiron, acc@alisee.org
www.cohabitoit.fr

SCIC l'Arban
Stéphane Grasser, directeur général, arban@millevaches.net, 05 55 64 58 29

Habitats Solidaires
François Taconet, directeur général Habitats Solidaires, taconet@habitats-solidaires.fr, www.habitats-solidaires.fr

de construction du clos-couvert. Des entreprises traditionnelles interviennent sur les lots VRD, Electricité, Plomberie-sanitaires, revêtements étanches.

Ce projet innovant est porté par Habitats Solidaires, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui intervient sur des projets au profit de personnes exclues de l'accès au logement ou du maintien sur place pour des raisons économiques et sociales. Son activité est essentiellement axée vers l'accès à l'habitat des personnes démunies, selon des modalités variées : création de logements sociaux dans le cadre institutionnel du logement social, création d'établissements comportant du logement social en partenariat et pour le compte d'associations gestionnaires, interventions en portage de lots et redressement dans les copropriétés dégradées, et montage d'habitat participatif mixte.

2. Avec le soutien du FEDER et du Conseil régional Ile-de-France.

Sources
«Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif», FNSCHLM-USH, 2011.
«Le livre Blanc de l'Habitat Participatif», Anne-Laure Euvrard (dir.), 2011
«Guide pratique pour la mise en œuvre d'actions locales en faveur de la création d'activités en milieu rural», Florent Pancher (dir.), Relier, 2010.
Ces deux derniers sont téléchargeables sur le site du RTES
www.reseau-relier.org
www.village-vertical.org
www.hg-rennes.org

VIE DU RESEAU



À vos agendas !

Vendredi 30 mars – Mairie de Paris
Rencontre nationale des collectivités locales
autour de l'économie sociale et solidaire.

Lundi 25 juin – Macif, Paris
Première journée nationale des PTCE

Mercredi 4 juillet – Paris
Assemblée générale du RTEES

Actualités des Pôles Territoriaux de Coopération Économique

L'appel lancé en novembre dernier par plusieurs partenaires (Labo ESS, COORACE, le RTEES, le CNCRES) a connu un vif succès avec près de 160 réponses. Les candidatures témoignent des multiples projets de coopération et de mutualisation économiques dans les territoires. Certaines régions, comme l'Ile-de-France ou Rhône-Alpes, se sont particulièrement mobilisées. À ce jour, 18 pôles témoins, qui seront rejoints par d'autres, ont été retenus.

Plusieurs actions sont au programme de l'année 2012 :

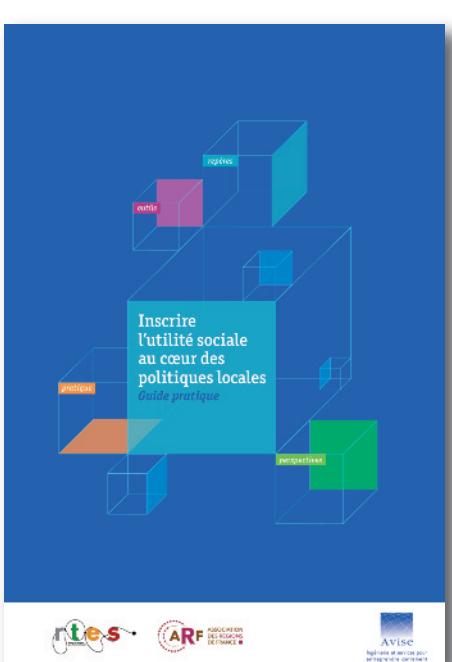
- Une journée nationale des PTCE, qui aura donc lieu le 25 juin à la Macif à Paris
- Un espace Internet ressources sur le site du Labo ESS permettant de localiser et valoriser les PTCE existants ou en projet ainsi que les réseaux, les collectivités territoriales et institutions soutenant ce type de projet.
- Un plaidoyer national pour une prise en compte des PTCE dans les politiques nationales d'innovation et d'aménagement du territoire
- 2 ou 3 voyages apprenants ou séminaires thématiques ou régionaux

Ces actions seront complétées par la réalisation de notes thématiques (par exemple sur les conditions de réussite, la gouvernance, le modèle économique, le soutien des collectivités territoriales, etc.), ainsi que par l'aide à la structuration d'un réseau de compétences souhaitant accompagner ce type d'initiative.

Contacts : alfederici@rtes.fr / contact@ptce.fr



Hôtel de Ville, BP 667, 59 033 Lille cedex
www.rtes.fr / animation@rtes.fr
tél. : 03 20 97 17 97 / fax: 03 20 49 57 68



Publication

Guide sur la mobilisation des critères d'utilité sociale dans les politiques publiques

Bienvenue aux nouveaux adhérents:
Ville de Coulounieix-Chamiers (24); Ville de Tours (37); Communauté urbaine de Strasbourg (67); Conseil général du Nord (59); Conseil régional de Franche-Comté et Conseil régional d'Auvergne

Adhérents au 31 janvier 2012

Régions: Aquitaine • Auvergne • Bourgogne • Bretagne • Champagne-Ardenne • Collectivité territoriale de Corse • Franche-Comté • Haute-Normandie • Ile-de-France • Limousin • Midi-Pyrénées • Nord-Pas de Calais • Pays de la Loire • Picardie • Provence-Alpes-Côte d'Azur • Rhône-Alpes

Départements: Deux-Sèvres • Dordogne • Meurthe-et-Moselle • Nord • Oise • Paris • Val-de-Marne

Intercommunalités: Amiens Métropole • Angers Loire Métropole • Artois Comm. • Brest Métropole Océane • C.A. Niort • Carene • Caux Vallée de Seine • Creusot-Montceau • Grand Dijon • Grand Poitiers • Grand Roanne • Grand Toulouse • Grenoble-Alpes Métropole • Lille Métropole Communauté Urbaine • Nantes Métropole • Pau-Pyrénées • Pays de la Lys romane • Pays de Montbéliard • Plaine Centrale Val-de-Marne • Plaine Commune • Rennes Métropole • Saint-Etienne Métropole • Sicalval • Communauté urbaine de Strasbourg • Val de Drôme

Villes: Argentan • Audincourt • Aulnay-sous-Bois • Bergerac • Caen • Canéjan • Champigny-sur-Marne • Cherbourg-Octeville • Chevilly-Larue • Clichy-la-Garenne • Coulounieix-Chamiers • Fresnes • Grenoble • Hem • Lille • Lorient • Lyon • Merville • Niort • Pantin • Pessac • Plombières-lès-Dijon • Revin • Saint-Denis • Saint-Fargeau-Ponthierry • Saint-Herblain • Seclin • Senones • Tourcoing • Tours • Villeneuve-d'Ascq • Wattrelos

Direction de publication : Christiane Bouchart - Rédaction : Anne-Laure Federici, déléguée générale, 06 61 17 94 90 - alfederici@rtes.fr - Charlotte Millereaux - animation@rtes.fr - Charte graphique : Yann Montigné - www.ahauteurdx.com - Mise en page : Jean-Marc Pubellier - marcpub@wanadoo.fr Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.

Abonnement

Vous pouvez vous abonner à la lettre sur simple demande auprès du RTEES

Le RTEES en direct:
Vous pouvez désormais nous joindre au 03 20 97 17 97

